

MAIRIE
de
BRENNILIS
FINISTÈRE

Code Postal : 29690

Téléphone : 02.98.99.61.07
Télécopie : 02.98.99.67.67

ARRETE PORTANT NOMINATION D'UN
REGISSEUR DE RECETTES, POUR
L'ENCAISSEMENT DES DROITS PROVE-
NANT DES RECETTES TELEPHONIQUES
DE LA CABINE DE L'AGENCE POSTALE

Le Maire de BRENNILIS,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 février 1998 ins-
tituant une régie des recettes auprès de la commune,

Vu l'article L 412-1 du Code des Communes,

Vu le décret N° 580 du 15/11/1966 relatif à la responsabilité
personnelle et pécuniaire des régisseurs, modifié par le décret
N° 70 du 15/01/76,

Vu l'avis favorable de Mr le receveur Municipal,

A R R E T E

Article 1 : Mme JAFFRE Anne-Marie est nommée à compter du 1er
septembre 1997 Régisseur des recettes pour l'encais-
sement des droits provenant des recettes télépho-
niques de la Cabine de l'Agence Postale, avec mission
de recouvrer exclusivement les recettes énumérées
dans la délibération créant la régie.

Article 2 : En cas d'absence pour maladie, congés ou tout autre
motif, le régisseur titulaire sera remplacé par
Mlle PLASSARD Sylvie (suppléante).

Article 3 : Les régisseurs sont dispensés de cautionnement.

Article 4 : Les régisseurs ne percevront aucune indemnité.

Article 5 : Le régisseur titulaire et le régisseur suppléant
sont conformément à la réglementation en vigueur,
pécuniairement responsables de la conservation des
fonds, des valeurs et pièces comptables qu'ils ont
reçus ainsi que l'exactitude des décomptes de liqui-
dation qu'ils ont effectués.

Article 6 : Le régisseur titulaire et le régisseur suppléant
devront présenter leurs registres,, leur comptabi-
lité, leurs fonds et leurs valeurs inactives aux
aux agents de contrôle qualifiés.

Régisseur titulaire :

Mme JAFFRE Anne-Marie

Régisseur suppléant :

Mlle PLASSARD Sylvie

A BRENNILIS LE 6 AVRIL 1998



Le Maire,

Y. CORRE

COURRIER ARRIVE
LE
17. AVR. 1998
SOUS-PREFECTURE
29150 CHATEAULIN

Jaffre

Plassard